

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Globalement, le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 s'équilibre de la manière suivante,

SECTION	Projet BP 2026	Dont crédits reportés en dépenses	Dont crédits reportés en recettes
FONCTIONNEMENT	824 391,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT	482 982,00 €	19 896,58 €	125 423,00 €
TOTAL	1 307 373,00 €		

Le budget communal est voté par nature et comme le compte financier unique 2025 et est excédentaire en fonctionnement, certaines dépenses sont gonflées afin d'obtenir l'équilibre budgétaire.

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Récapitulatif des chapitres budgétaires

A) LES DEPENSES

1) Charges à caractère générale (chapitre 011)

Les charges à caractère générale s'établissent à 315 181 € contre 345 851 € au budget primitif 2025, et sont en baisse de 8,87. Le budget a été réajusté suite à de nouvelles dépenses en 2025.

2) Dépenses de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel sont en hausse pour s'établir à 87 500 € et sont donc stables par rapport à 2025.

Ce chapitre intègre néanmoins certaines contraintes qui s'imposent à nous, notamment la hausse de la CSG compensée par une indemnité compensatrice ainsi que la hausse de certaines charges, notamment l'augmentation du taux de cotisation patronale de la retraite des agents fonctionnaires.

3) Subventions et participations (chapitre 65)

Au total, le chapitre 65, d'un montant de 105 500 € est stable par rapport à 2025.

B) LES RECETTES

5) La fiscalité

La fiscalité est en légère hausse car les bases prévisionnelles des impôts foncier sont en légère hausse. Le fonds départemental des DMTO n'étant pas connu au moment du vote du budget et aux vues de la conjoncture, il est préférable de ne pas comptabiliser de recette à ce compte.

6) Les dotations et participations

Bien que nous connaissions le montant des dotations des élus locaux avant le vote du budget donc inscription à celui-ci et que le fonds de compensation de la TVA soit plus conséquent que l'année précédente, globalement, les dotations de l'Etat sont en forte baisse suite à la Loi de Finances pour 2026, les allocations compensatrices et dotations sur la taxe foncière et sur la cotisation foncière des entreprises ont fortement diminuées.

II) SECTION D'INVESTISSEMENT

La contribution au financement de la section d'investissement se fait au travers de l'autofinancement brut prévisionnel, composé :

- Du virement de la section de fonctionnement à celle de l'investissement (autofinancement complémentaire éventuellement) de 212 325 €.

C) LES DEPENSES

Le volume des dépenses d'investissement est en baisse puisque les plus gros projets communaux se sont achevés. Pour 2026, les investissements principaux seront l'installation d'un système de vidéoprotection, une étude de sécurité pour les rues de Compiègne, Cuvilly et Belloy et l'aménagement des allées du cimetière.

D) LES RECETTES

En 2026, la commune touchera le solde des subventions pour les travaux du parking de la salle communale. Elle a également demandé une subvention du département pour l'aménagement des allées du cimetière et pour l'étude de sécurité. Enfin, une demande de subvention a été faite auprès du département et de l'Etat pour la vidéosurveillance.